

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SERVICE DES IMPÔTS DES ENTREPRISES DE GUERET
3, AVENUE DE LAURE – BP 102 – 23002 GUERET CEDEX

POUR NOUS JOINDRE :

Mél. : quitusfiscal23@dgfip.finances.gouv.fr

Tél. : 05 55 51 63 00

Jours et heures d'ouverture au public :

lundi, mercredi, jeudi de 8h30 à 12h00 et de
13h30 à 16h00

mardi et vendredi de 8h30 à 12h00

Réception : exclusivement sur RDV

**Professionnels
et Particuliers**

Obtenir un quitus pour immatriculer un véhicule en provenance de l'Union européenne *

Étape 1 : documents à fournir

- ✓ facture d'achat pour un professionnel, attestation de cession entre particuliers faisant mention du kilométrage et du prix ;
- ✓ certificat d'immatriculation étranger ;
- ✓ certificat de conformité du constructeur, uniquement pour l'acquisition d'un véhicule neuf.
- ✓ justificatif d'identité (carte nationale d'identité, passeport, carte de séjour), uniquement pour les particuliers
- ✓ justificatif de domicile (de moins de 6 mois : facture EDF, GDF, téléphone), uniquement pour les particuliers

Étape 2 : formulaire à servir et à signer

- ✓ 1993-PART (pour les particuliers) ou 1993-PRO (pour les professionnels)
- ✓ à télécharger sur le site impots.gouv.fr (ou à demander à l'accueil du centre des finances publiques)
- ✓ si l'acquisition est taxable, la TVA est à payer de préférence par virement. (les coordonnées bancaires du service vous seront communiquées par retour de courriel par votre SIE (Service des Impôts des Entreprises))

Étape 3 : transmettre la demande au SIE

- ✓ de préférence par courriel à l'adresse mél précisée en haut à gauche (scanner et joindre à votre courriel les documents visés aux étapes 1 et 2)
- ✓ ou par courrier (envoi postal ou dépôt dans la boîte à lettres du centre des finances publiques)
- ✓ si un rendez-vous s'avère nécessaire, nous vous contacterons
- ✓ le certificat, une fois validé par le SIE, vous sera retourné par courriel (ou par courrier, si vous ne disposez pas d'une adresse de messagerie)

* **Union européenne** : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède.